

Chers amis,

Convenant à cette atmosphère de la Saint Michel, la réflexion suivante vient à vous. Rudolf Steiner rédigea, en 1898, l'essai « *Liberté et société* » (GA 31) et y rattacha l'ouvrage de Ludwig Stein: « *La question sociale à la lumière de la philosophie* » (1897). Rudolf Steiner en approuvait les observations précises et détaillées de l'auteur, mais en critiquait les conséquences idéelles non correctes.

Il s'agit de l'individualisation des relations sociales au cours de l'évolution de l'humanité. Les Spartiates avaient simplement blâmer les individus faibles, afin qu'ils ne tombent pas à la charge de la société. Aristote ne trouvait rien de barbare à ce qu'il y eût des esclaves. Je voudrais ajouter qu'au 19^{ème} siècle encore, il était commun, en Bavière par exemple, qu'un fils aîné d'une famille de fermiers dût entrer au séminaire, pour devenir prêtre, et que la puînée ne se mariât point, car elle devait veiller aux soins des parents. Par contre toutes les réformes et révolutions de l'époque moderne ont eu pour objectif de faire valoir les intérêts particuliers à l'encontre des intérêts de la collectivité. Il en a résulté la « **loi sociologique fondamentale de l'évolution de l'humanité** » : « Au commencement des états de civilisation l'humanité s'efforça à faire naître des associations sociales ; à l'intérêt de ces associations, fut tout d'abord sacrifié l'intérêt de l'individu ; l'évolution ultérieure mena à la libération de l'individu des intérêts associatifs [devenus en français révolutionnaire, d'ailleurs « intérêts corporatistes », *ndt*] et au déploiement libre des besoins et énergies de l'individu » (GA 31, pp.255/256). L'État ne doit pas se considérer en tant que fin en soi, mais au contraire comme un moyen : « Son idéal sera la perte de pouvoir. Il sera une communauté qui ne sera rien pour elle, mais voudra tout pour l'individu » (p.256). Lorsque plus tard, Rudolf Steiner intervint en faveur de la *Dreigliederung* de l'organisme social il s'agit de nouveau de diminuer de manière efficace le pouvoir de l'État unitaire par la division en trois parties : vie de l'esprit, vie juridique et vie économique.

De tout cœur vôtre, Friedwart Husemann